

Aides exceptionnelles aux commerçants et artisans ayant subi des dégradations

GRENOBLE ALPES METROPOLE

Le dispositif est disponible jusqu'au 31 janvier 2027.

Présentation du dispositif

Soutenir les commerçants et les artisans ayant subi des dégradations sur la période allant du 28 septembre au 31 décembre 2026.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux TPE et aux PME implantées dans l'une des 49 communes de Grenoble Alpes Métropole, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Registre des Métiers (RM) et ayant subi des dégradations pendant la période allant du 28 septembre au 31 décembre 2026 inclus.

Les entreprises doivent disposer d'un local commercial ou artisanal avec vitrine sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les éléments dégradés suivants :

- vitrines,
- rideaux métalliques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire selon le nombre d'éléments dégradés (vitrine et/ou rideaux métalliques) pouvant aller de 3 000 € à 10 000 € par entreprise.

- 1 vitrine ou un rideau métallique dégradé : aide de 3 000 €
- 2 vitrines ou rideaux métalliques dégradés : aide de 6 000 €
- 3 vitrines ou rideaux métalliques dégradés et plus : aide de 10 000 €

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Seuls les dossiers déposés **avant le 31 janvier 2027 inclus** pourront bénéficier de ce dispositif en cas d'éligibilité.

Le formulaire et le règlement du dispositif sont à envoyer à l'adresse mail : **commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr**

— Éléments à prévoir

Les pièces à joindre lors du dépôt de la demande :

- Le formulaire de demande de subvention et le présent règlement signé,
- La copie du dépôt de plainte auprès des services de police ou de gendarmerie,
- Des photographies des éléments dégradés mentionnés dans le formulaire de demande de subvention,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Un extrait k-bis.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

GRENOBLE ALPES METROPOLE

- **Service Commerce et Artisanat - Direction du développement économique**
1 place André Malraux
38000 GRENOBLE

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de subvention](#) (26/10/2026 - 0.39 Mo)